

COREPS

Provence-Alpes-Côte d'Azur

"Tenue des festivals de l'été 2021 et protocoles sanitaires"

Synthèse de la réunion thématique du 14 avril 2021

ELEMENTS DE CONTEXTE

Mme LEFEUVRE.- « Le Préfet a demandé qu'un protocole soit établi, de façon à avoir une grille de lecture commune au niveau régional, et avoir des réponses qu'il pourrait ensuite soumettre au Centre interministériel de crise et, le cas échéant, débloquer les situations avec les services compétents, quand on a affaire par exemple, à la question de l'arrivée et du transport des artistes étrangers. »

« Dans notre calendrier que le préfet va proposer au Centre interministériel de crise, notre objectif est d'achever cet exercice itératif d'ici à la fin du mois d'avril pour qu'il puisse le soumettre au Centre interministériel de crise début mai. »

« L'objectif de la DRAC et de la Région est de travailler en amont avec les préfets, parce qu'il y a toujours cette boucle nécessaire entre les différentes responsabilités des uns et des autres. »

« Ce sont bien les structures qui vont déterminer leur propre protocole (...) et pour éviter que le maire se retrouve un peu démuni établir une *check list* sera plus facile. »

M. PARIENTE.- « L'idée, c'est que l'on s'appuie d'abord sur vos expériences, et que nous puissions être une boîte d'enregistrement et de propositions le plus vite possible. »

« Trois mots me semblent essentiels dans cette note, c'est "adapté au local". Je pense que la feuille de route que la Région s'est donnée, en lien étroit avec l'Etat, est pour trouver une solution pour la région Sud, adaptée à ses spécificités qui sont extrêmement différentes d'un territoire à l'autre. »

RETOURS D'EXPERIENCE

Mme LOMBART.- « nous avons pu expérimenter l'accueil et la gestion du public - modalités qui peuvent être liées à la circulation pendant des entractes ou pendant des files d'attente, à la billetterie, etc -, la venue des artistes et toutes les conditions sanitaires que l'on pouvait imaginer dans un contexte difficile. »

M. VIENNE.- « Nous travaillons en lien avec les Forces musicales et d'autres festivals de plein air, un protocole ou en tout cas des éléments d'argumentation qui pourraient justifier une exception, une dérogation pour les jauges de plein air. »

M. ARGELONE.- « Nous sommes en train de travailler avec une société Biotech issue de la Région Sud à un principe de protocole sanitaire que l'on aimerait verser au travail commun, avec une première expérimentation que l'on va soumettre à la préfecture pour un événementiel au mois de mai. »

M. AVRIAL.- « Nous avons fait une charte de précautions sanitaires. Aujourd'hui, je pense que la base de travail pourrait être les différentes chartes de précautions sanitaires, les protocoles qui ont été écrits par tous les festivals qui ont eu lieu l'année dernière. etc. »

M. SALAZAR-MARTIN.- « Je crois que l'expérience des collectivités est très importante. Beaucoup ont innové, surtout sur l'extérieur, avec des petites jauges, une plus grande adaptabilité que les grands festivals. C'est aussi la redécouverte du plein air et de l'espace public qui est la vraie question. »

M. COPPOLA.- « En discutant avec des producteurs ou des réalisateurs dans le cinéma ou les séries de télévision, ils me disaient combien ils ont été pionniers après le premier confinement l'année dernière au mois de mai. Parfois, ils ont inventé des protocoles très stricts et rigoureux sans l'aval de personne, et cela fait aujourd'hui référence dans le monde du cinéma. »

PROBLEMATIQUES / ENJEUX / POINTS DE VIGILANCE SOULEVES

M. GRINDA.- « Il y a deux problèmes : l'accueil du public, les personnels artistiques et techniques qui travaillent tous les jours et pour lesquels il va falloir établir des protocoles, outre le port du masque, par exemple, et la distribution de gel. »

Mme BENICHO.- « Notre gros souci aujourd'hui est vraiment de penser l'accueil du public et la circulation du public dans les expositions, mais aussi, par extension, dans la ville. »

M. KIEFFER.- « Ce qui nous pose le plus de problèmes, c'est le travail des équipes, la répartition et le flux des techniciens, les rencontres entre techniciens et artistes, les espaces séparés, des bulles que l'on pourrait construire pour préserver les équipes. (...) Et puis les espaces de restauration pour le public et pour les équipes. »

M. THOMAS.- « L'un des enjeux actuels, me semble-t-il, est une visibilité en termes de restriction de jauge, parce qu'on est tous plus ou moins dans la période de lancement des billetteries, et il va falloir statuer sur le processus que l'on va mettre en place. »

M. FLORES.- « Nous avançons tout de même avec plusieurs scénarios, car nous ne savons pas, par exemple dans le cas des spectacles de rue, si les déambulations seront autorisées... »

M. ARCOS.- « On est concerné par la question du calendrier, puisque notre festival est programmé pour une ouverture au 13 mai. »

M. DIAN.- « Il est très important pour que le festival de Chaillol puisse se tenir, que les communes sachent exactement ce qu'elles peuvent nous autoriser à faire. »

M. FLORES.- « Je voudrais aussi alerter sur la question de la protection sanitaire de nos équipes de permanents ou d'intermittents qui vont être soumises à un rythme très important, qui n'est pas habituel. »

M. FLORES.- « Nous allons devoir embaucher beaucoup de personnel en matière d'accueil des publics, mais aussi en matière de d'intermittents. »

M. EYRAUD-CHAUME.- « Aujourd'hui, une centaine de lieux sont occupés dans le pays et la principale revendication est : "pas de réouverture sans réouverture des droits sociaux." Notre grande inquiétude, c'est la pluralité et la multiplicité de la présence des artistes partout sur le territoire français. »

M. LEMERCIER.- « Pour faire une programmation, il nous faut entre quatre et six semaines, (...) il ne faut pas nous annoncer dix jours avant que l'on peut rouvrir à telle date. »

M. DIAN.- « nous sommes tous dans des situations d'événements très différents. Je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'il ne faudrait pas que les protocoles qui sont imaginés et proposés deviennent des obstacles à des formes d'interactions public/habitants/artistes... »

QUESTIONS

M. GRINDA.- « Je pense que la question des autotests, à un moment donné devra trouver une solution très rapide. »

M. FLORES.- « Nos équipes de permanents ou d'intermittents, va-t-il être décidé par la réglementation qu'ils vont devoir être tous vaccinés ? Est-ce que l'on va avoir une politique d'autotest ? »

M. REYNARD.- « y a-t-il à l'heure actuelle un protocole en cours d'établissement à propos de l'accueil d'artistes qui ne sont pas dans l'espace européen et particulièrement, en ce qui nous concerne, d'artistes russes ? »

M. MUHL-VALENTIN.- « avec peut-être une jauge autour de 50 ou 60 %, par contre on pourrait encore bénéficier du fonds de compensation de billetterie sur le CNM ou le FUS ? »

M. KIEFFER.- « Est-ce qu'un référent Covid va être nécessaire, obligatoire, est-ce qu'il va être extérieur ? »

M. LEDOT.- « Y aura-t-il une réunion de ce type-là concernant les festivals debout, une fois que l'on en saura un peu plus ? »

Mme LOUDES.- « Plusieurs adhérents m'ont demandé au sein du SNSP s'il faudra qu'ils fassent une demande par sous-préfecture, par département, ou si le protocole que l'on va valider pour la Région sera normalement le plus adapté à tout le monde et il suffira. »

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

M. RONDIN.- Il y a bien trois phases d'une ouverture progressive (...) Les phases 1, 2, 3 sont déterminées en pourcentage de jauge, je ne parle que d'assis, parce que les festivals debout sont reportés à une échéance de phase 3 plutôt tardive, mais les festivals assis commencent à pouvoir envisager des jauges à 35 %, 65 %, puis 100 % en fonction de la phase.

Il y a aussi une avancée, en tout cas dans les demandes sur la question de la restauration et des buvettes, avec dès la phase 1, pourquoi pas des possibilités de plein air avec des distanciations très strictes et assises toujours, puisque le maître mot reste l'assis.

Je voudrais revenir sur la protection des personnes puisque la dérogation a été officiellement déposée par le ministère de la Culture, par la ministre, d'une possibilité que les équipes artistique et d'accueil soient prioritaires sur la vaccination.

Mme LEFEUVRE.- Je me permets de lancer un appel à la cantonade : si vous avez des compagnies ou des artistes hors UE ou en UE qui doivent arriver, notamment à partir de la mi-mai, il faudrait nous faire remonter très vite les éléments dont on a besoin pour assurer leur accueil sur le territoire national.

COREPS

Provence-Alpes-Côte d'Azur

"Tenue des festivals de l'été 2021 et protocoles sanitaires"

Synthèse de la réunion thématique du 26 avril 2021

ELEMENTS DE CONTEXTE

Mme LEFEUVRE.- « Aujourd'hui tout le monde est dans la perspective de la réouverture aux alentours de la mi-mai, si la courbe épidémiologique continue sa baisse. »

« Nous sommes là pour continuer le travail entrepris sur le fait de mettre au point des outils qui permettront aux festivals d'appliquer le plus rapidement possible les consignes qui seront données par le gouvernement (...) avec une assistance (...) de nos équipes pour la mettre en œuvre, quelle que soit la taille, quelle que soit la localisation. »

M. PARIENTE.- « le COREPS est une initiative copilotée par l'État, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Région Sud. (...) je crois que nos travaux ont à la fois valeur locale et valeur nationale et je compte beaucoup sur des conclusions opérationnelles à la fin de cet échange. »

AVANCEES / ELEMENTS DE REPONSE

Accueil des artistes : « Concernant la situation des artistes et de groupes étrangers qui devaient arriver avant le déconfinement. Le préfet de région a proposé de dupliquer un système mis en place pour l'introduction de travailleurs saisonniers en région PACA (...) nous vous ferons parvenir un vade mecum avec un protocole sanitaire qui concerne les équipes étrangères qui arriveront en région PACA. »

Jauge : « un courrier part de façon imminente pour rappeler au directeur du Centre interministériel de crise combien l'extérieur est quelque chose d'important chez nous, et combien il faut le prendre en compte dans les calculs de jauge. » « la jauge de 5 000 personnes », ce sont les personnes Déambulation : « Aujourd'hui, le ministère est en train de regarder la question des déambulations, qui ne concerne pas seulement le spectacle vivant, mais les guides conférenciers, etc. Une demande de dérogation est portée par le ministère de la Culture à 30 personnes. »

Tests : « Dans le cas d'Avignon, par exemple, il y aura des mises à disposition d'espaces pour se faire dépister, et je pense que ce sera aussi accessible aux employés (...) pour faire venir les groupes, les compagnies ou les ensembles orchestraux étrangers, les tests que l'on doit mettre et comment on peut les étendre. »

Aides compensatoires : « On aura aussi sans doute des possibilités de participer au financement de ces opérations qui sont toujours compliquées à monter et à boucler quand on n'a pas les jauges. »

Restauration : « Possibilité d'avoir des food trucks et autres buvettes dans les espaces ouverts, ce serait d'accord, mais on est toujours sur de l'assis et pas sur du debout. »

Homologation des équipements : « Le Préfet Gaume a demandé l'homologation de dispositifs d'aération et de désinfection. »

Couvre-feu : « La dernière fois que la ministre a abordé la question du couvre-feu après les spectacles, s'il devait y en avoir un, elle a demandé qu'il soit à 23 heures. (...) avec la possibilité que le billet de spectacle serve de justificatif aux spectateurs. »

Espace public : « Le public peut être assis en extérieur, par terre. »

PROBLEMATIQUES / ENJEUX / POINTS DE VIGILANCE SOULEVES

M. POULAIN.- « on a noté le manque des ERPV qui n'ont pas été cités, ce qui correspond aux lieux de culte. C'est très handicapant pour un certain nombre de festivals qui programment dans ces lieux-là. »

M. SAUVAGEOT.- « Je voudrais ré-insister sur la question des jauges intérieures et extérieures dont vous avez parlé. Où en est-on ? Y compris sur les projets de spectacles en mouvement, particulièrement dans l'espace public ? (...) je pense que la question de la jauge debout en extérieur serait quand même une chose plaidable. »

M. FLORES.- « J'ai cru comprendre dans ce que vous venez de dire qu'il n'a pas été demandé de dérogation de jauge pour les spectacles en espace public. »

M. LEDOT.- « Nous sommes quelques-uns qui attendons avec impatience un peu de visibilité sur les jauges debout pour cet été. (...) Pourrait-on, avec vous, apporter un message fort de notre région à toute cette jeunesse qui se désespère et attend de se retrouver ? »

M. GRINDA.- « J'appuie les propos de M. Pariente que j'ai entendus avec intérêt, et je dirai à Mme Lefevre que le couvre-feu à 23 heures me semble parfaitement inapplicable pour certains d'entre nous. »

M PITAQAJ.- « Aujourd'hui, nous sommes dans une urgence pour essayer d'organiser ce festival et nous n'avons pas beaucoup de réponses, malheureusement. »

M. ROCHUT.- « Aujourd'hui, nous avons besoin d'un cap fixe rapidement pour pouvoir rentrer dans un protocole contractuel avec les compagnies que l'on programme, (...) La date du 20 mai, c'est encore 21 jours d'inquiétude pour les compagnies, et ce n'est pas tenable d'être dans cette incertitude. Les compagnies sont toutes dans du gré à gré avec nous, et cela va être très compliqué. »

PROPOSITIONS

M. SALAZAR-MARTIN.- « Dans la région sud, on a des pratiques, des festivals, mais on a un apprentissage et des savoir-faire du plein air qui sont peut-être différents d'ailleurs, et pour de bonnes raisons. (...) On a vraiment besoin, au-delà de ce qui peut être dit dans un cadre national, de définir des protocoles adaptables pour notre région. On a ce savoir-faire et ces connaissances-là. »

M. PARIENTE.- « Je plaiderai pour que la force que nous représentons puisse aller dans le sens d'une mise en application territorialisée des mesures nationales. »

M. SALAZAR-MARTIN. – « il devrait y avoir un conseil local des collectivités pour la culture avant le 15 mai, et ce que demandent les collectivités, c'est de pouvoir profiter de ce conseil pour avancer. »

M. SAUVAGEOT.- « la possibilité que la COREPS se prononce sur un certain nombre de choses. La COREPS qui a le droit de vote, pourrait se positionner et voter une motion qui (...) serait préparée à l'avance. »

M. PARIENTE.- on est face à une alternative (...), on attend les décisions nationales et on fait au mieux pour les appliquer ; on essaie de peser sur les décisions nationales compte tenu du poids que nous représentons dans le paysage culturel français à l'approche de l'été.

A VENIR

Mme LEFEUVRE.- « Sur les exceptions et les dérogations que l'on a gérées, on vous donnera dès la semaine prochaine des éclaircissements pour répondre à l'accueil des compagnies, des orchestres ou ensembles étrangers.

On vous donnera aussi ce que l'on peut faire et ce que d'autres ont fait et que vous pourrez appliquer pour les équipes qui travaillent lors de ces manifestations.

Et puis enfin, on va faire des grilles pré-remplies avec les situations que vous pouvez trouver, tout en n'étant pas du tout dans quelque chose de comparable.

Ce qui va être précisé avec deux versions toujours ici en local, avec le groupe de travail avec les préfets, ce sont les deux circuits de validation en fonction des situations qui seront les situations indiquées dans le décret.

De même, nous proposons par exemple que dans les délimitations préalables des espaces publics, si c'est accepté, le fait d'être assis suffise en respectant les jauges. Cela se discute également avec les préfets.

Un CTC sera réuni rapidement.

COREPS

Provence-Alpes-Côte d'Azur

"Tenue des festivals de l'été 2021 et protocoles sanitaires"

Relevé des questions de la réunion thématique du 7 mai 2021

INTRODUCTION

Mme LEFEUVRE - « Aujourd'hui, je suis très contente que nos travaux accueillent le Président de Région qui en marque l'importance aux yeux de l'État et de la Région. Merci, Monsieur Muselier de vous joindre à nous. »

M. MUSELIER - « Il était important de voir, maintenant que nous avons un calendrier, quelles seront les méthodologies de travail, le système organisationnel, les difficultés rencontrées, les discussions ou les questions que vous pouvez poser, et voir les réponses que l'on peut apporter. »

ELEMENTS DE REPONSE

Mme LEFEUVRE - « Dans l'Union européenne, on peut considérer qu'il n'y aura pas de restrictions majeures dans la circulation, (...) La mise en place de certificat de vaccination ou de mesures anti-Covid avec des tests PCR négatifs vont constituer une forme de sésame pour les provenances au sein de l'Union européenne. (...)

A l'arrivée, pour les pays comme le Brésil, le Chili, l'Argentine, l'Afrique du Sud et un petit nombre de pays qui s'ajoutent, comme l'Inde, au fur et à mesure, il y a 10 jours d'isolation stricte. C'est soumis à contrôle sous l'autorité du préfet. Pour ces pays-là, il va être extrêmement compliqué de gérer les arrivées. (...)

A l'autre groupe de pays, toujours hors Union européenne, on demande une isolation de sept jours sur la base du volontariat et aux artistes d'avoir un motif impérieux pour pouvoir arriver en France. Quelques pays sont cependant exemptés du motif impérieux : Israël, Singapour et l'Australie... »

« Deuxième élément important dans les phases y compris avant le 30 juin, les rassemblements de plus de dix personnes sur la voie publique sont toujours interdits. »

« Sur le pass sanitaire, nous aurons des éléments beaucoup plus précis dans la phase 2 à partir du 9 juin, quand tout sera mis en place pour les rassemblements de plus de 800 ou 1 000 personnes. »

« Quand on dit qu'il n'y a plus de jauge, c'est un peu un abus de langage dans la mesure où le respect de la distanciation sociale impose quand même des jauges. »

« Il y a une petite lueur au bout du tunnel pour les questions de jauge debout. La Ministre espère que l'on puisse mettre en œuvre une représentation avec des jauges debout, avec 4 m² par personne. (...) Par rapport au groupe de travail précédent, on était passé de tout assis à une perspective debout. »

« Il n'y a pas eu aujourd'hui de différence importante entre des intérieurs et les extérieurs. »

« Le couvre-feu s'arrêtera définitivement le 30 juin. »

« On est en train de mettre la main sur la touche finale à des propositions de protocoles qui vous donnent des axes très précis de réflexion entre les espaces intérieurs et extérieurs, les circulations, les points de restauration ou de bar, la circulation et l'aération. »

LES QUESTIONS QUI RESTENT EN SUSPEND

>> JAUGE ET DISTANCIATION

Hugues KIEFFER – Urgence de préciser la question d'une jauge. S'il y a distanciation sociale, la jauge ne peut pas atteindre 100%. La phase trois n'existerait donc pas ?

Rabah HOUIA – Les festivals seront-ils autorisés uniquement avec distanciation en juillet ?

Nanou – Quelle distanciation appliquer à partir du 1^{er} juillet pour les spectacles en plein air ?

Nanou – Est-ce que les artistes, le personnel technique et tous les effectifs d'accueil, sécurité, contrôleurs et hôtesses viennent en sus des jauges ? Est-ce que les artistes et les personnels sont compris dans les 1000 ?

Jérôme PLAZA – La jauge debout a raison d'une personne pour 4m² induit elle le maintien de la distance entre les personnes ou un ratio du nbre de public en fonction de la superficie accessible ?

>> ACCUEIL DES ARTISTES HORS UE

Jean-Louis GRINDA – Liste des pays à jour communiquée régulièrement ?

Stéphane KRASNIEWSKI – Un groupe qui ne fait que transiter par l'Afrique de Sud (conditions plus strictes) la quarantaine de 10 jours s'applique-t-elle quand-même ?

Audrey PELLICCIA – L'ambassade de France au Cameroun demande une septaine stricte et sa preuve afin d'accorder un Visa.

>> ESPACES BARS ET RESTAURATION

André GARCIA : Peut-on préciser les conditions attachées au bar et restauration en lieu intérieurs

Stéphane KRASNIEWSKI – Besoin de précision sur les protocoles applicables aux buvettes et espace de restauration. Pas d'espace de restauration assise assez grands, les gens peuvent-ils aller manger et boire à leur place ?

Nadine VERNA – Restauration et bar en extérieur uniquement ?

>> ACCUEIL DES SCOLAIRES

Laurent EYRAUD-CHAUME – Peut-on jouer des spectacles en milieu scolaire ?

Thomas PIERRE – Avons-nous des consignes pour les scolaires ?

Sarah BEHAR – Les groupes scolaires peuvent-ils constituer un seul groupe ? plusieurs groupes de 6 en phase 1 ?

>> SPECTACLES EN DEAMBULATION OU SUR LA PLACE PUBLIQUE

Justine LEMONNIER - Avons-nous des consignes pour les spectacles en déambulation ?

Jean-Luc ICARD – Quelles démarches doivent être faites pour toutes les festivités autres que festivals ?

Jean FLORES – Y a-t-il des interdictions spécifiques pour les spectacles en déambulation ?

>> LES EQUIPES

Sam KHEBIZI – Y a-t-il donc des consignes spécifiques pour la place des bénévoles dans les festivals ou est-ce qu'il n'y a aucune distinction particulière ?

Jean-Louis GRINDA – Quelles préconisations pour les personnels : pass sanitaire, autotest ?

Harold DAVID – Les formations obligatoire COVID proposées et mises en œuvre avant le 20 juin ?

>> TESTS, VACCINS ET PASS

Stéphane KRASNIEWSKI – sur les festivals d'une semaine ou plus, c'est tester tous les 2-3 jours plus de 1000 à 2000 personnes. Mais où les envoi-t-on pour se faire tester dans une ville comme Arles ? Qui prend en charge ce coût ?

Stéphane KRASNIEWSKI – qui contrôle les tests ? S'il y a besoin de douchettes, quelles douchettes, qui les fournit ? Qui est formé pour assurer la véracité des documents lorsqu'ils sont au format papier ?

Harold DAVID – Le pass sanitaire : Faut-il considérer le Off d'Avignon comme un événement regroupant plus de 1000 personnes ou bien comme un ensemble de salles qui accueillent individuellement moins de 1000 personnes ?

Patrice LEMERCIER – Faudra-t-il procéder à des tests pour des artistes accueillis dans des lieux fixes.

Laurent KOUBY – Comment gérer le public réfractaire au contrôle du pass sanitaire ?

Audrey PELLICCIA - Le pass sanitaire s'applique aux publics et non aux personnels ?

Hugues KIEFFER – Est-ce que les enfants sont concernés par le pass sanitaire ? Limite d'âge ?

>> LE CAS DE CAS POSITIFS

Laurent KOUBY – A combien de cas positif arrête-t-on un festival ? Y a-t-il des assurances ?

Nanou – Que fait-on en plus d'un client se présentant avec un test positif aux entrées du spectacle. A-t-on le droit légalement de lui refuser l'entrée. Voir les lois françaises. Le rembourse-t-on ?

Frédérique – Dans le cadre d'évènement en extérieur, assis, le public devra t'il être tracé ? En cas de positivité après concert, l'organisateur devra-t-il savoir où il était placé afin de lister les personnes autour comme potentielles cas contact et les informer. Si oui, des outils d'accompagnements seront-ils mis en place ?

Muriel MIMRAN – Qu'est-il prévu pour une Cie présente au Festival Off d'Avignon qui serait dans l'obligation d'arrêter ses représentations pendant une dizaine de jours si un des comédiens, techniciens ou personnels du théâtre est testé positif ? Aucune assurance annulation ne prévoit de prendre cela en charge...

>> AIDES, COMPENSATIONS ET ASSURANCES

Laurent EYRAUD-CHAUME – La question des clusters dans le cadre des festivals ; l'état peut-il se positionner pas uniquement sur les salaires mais également sur les investissements des compagnies (loyer, communication...)

Catherine LECOQ – Quels financements vont pouvoir être mis sur la table pour un plan de reprise estimé à 1 milliard.

Maureen AUBERT - Les assurances ont-elles réouvert en vue des reports et annulations ?

Paul-Emmanuel THOMAS – Les dispositifs de compensation de perte de billetterie seront ils activés dans l'hypothèse de jauge pleine mais soumise à distanciation sociale et sur quel calendrier ?

Chloé BERON – La question de l'éligibilité au fonds de compensation (...) Le fonds de compensation nous a été refusé en 2020 sous prétexte que nous ne sommes pas de la « musique ».

>> AUTRES QUESTIONS

Jean-Louis GRINDA – Puisque les événements engagent leur responsabilité, des documents très précis seront-ils fournis ?

Olivier LEDOT – On a déposé un dossier pour le premier week-end de juillet pour deux concerts – superficie de 30 000 m² > 1 pers pour 4m² > 7500 personnes debout... Peut-on sérieusement envisager cette hypothèse pour travailler dessus ?

Nadine VERNA - Possibilité de dérogation via un système d'horodatage ?

Maureen AUBERT - Quelles sont les mesures relatives au camping du festival ?

Maureen AUBERT - Pour un festival qui se tient fin août, le dossier de sécurité est à déposer en mai, il leur est dit que le dossier doit respecter les règles en vigueur au moment du dépôt du dossier et non les règles qui s'appliquent à partir du 1^{er} juillet. Faut-il donc attendre ?

Jean-Luc ICARD – Comment fait-on pour faire appliquer toutes ces réglementations avec des employeurs qui sont complètement perdus...

Jean-Luc ICARD souhaite que les Préfets et les Maires aient le même discours et ne se renvoient pas la balle.

COREPS

Provence-Alpes-Côte d'Azur

"Tenue des festivals de l'été 2021 et protocoles sanitaires"

Synthèse de la réunion thématique du 20 mai 2021

ELEMENTS DE CONTEXTE

Mme LEFEUVRE.- « Aujourd'hui tout le monde est dans la perspective de la réouverture aux alentours de la mi-mai, si la courbe épidémiologique continue sa baisse. »

« Nous sommes là pour continuer le travail entrepris sur le fait de mettre au point des outils qui permettront aux festivals d'appliquer le plus rapidement possible les consignes qui seront données par le gouvernement (...) avec une assistance (...) de nos équipes pour la mettre en œuvre, quelle que soit la taille, quelle que soit la localisation. »

M. PARIENTE.- « le COREPS est une initiative copilotée par l'État, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Région Sud. (...) je crois que nos travaux ont à la fois valeur locale et valeur nationale et je compte beaucoup sur des conclusions opérationnelles à la fin de cet échange. »

AVANCEES / ELEMENTS DE REPONSE

Préfet GAUME.- « Chaque étape présentée dans les protocoles de réouverture est soumise à l'évolution de la situation sanitaire. Plus on continuera de baisser en incidence et d'avoir une circulation virale qui diminue, plus nous pourrons passer avec certitude à chacun des étapes et ne pas imaginer des restrictions supplémentaires. »

« 1 personne pour 4m2 se calcule en ratio général. Il faut aussi des médiateurs et des référents pour faire attention à la distance et l'agglutination dans les lieux de circulation et les goulets d'étranglement. » « Le concept d'un concert de musique actuelle où on est tous debout, c'est assez compliqué. (...) Je conseille de rester sur une ouverture de billetterie à 65%. (...) Ma préférence, c'est de persévérer dans les solutions assises. »

Mme LEFEUVRE.- « Le ministère est en train de mettre en place deux types de compensation :
- Compensation pour les organisateurs qui rentrera dans le cadre du fonds indemnisation festivals : le fonds festivals (musique), géré par le CNM et le fonds festivals (autres festivals),

géré par la Drac. Il s'agit d'une compensation versée par anticipation... une avance de trésorerie dans le cas où les jauges ne seraient pas pleines, pour couvrir d'éventuels frais supplémentaires liés au contrôle du pass sanitaire, à la mise en place de médiateurs, de mesures de prévention...

- Un travail est en cours à la DGCA concernant l'indemnisation des compagnies programmées au festival off d'Avignon qui subiraient des pertes pour cause de jauge réduite ou d'annulation due à la présence d'un cas contact. »

« Les difficultés concernant l'accueil des artistes étranger, sont essentiellement des difficultés liées au laissez-passer qui dépendent de l'ambassade. La Drac se propose de centraliser les demandes et les faire remonter aux autorités compétentes. » « Il n'y aura pas de possibilité de dérogations lorsque le confinement est obligatoire dans les pays d'origine. »

Mesures propres au département de Vaucluse

Préfet GAUME.- « Il faut travailler les sens de circulation en ville, les croisements en ville, le port du masque obligatoire sur les événements...

- La préfecture de Vaucluse finance via l'opérateur "Croix blanche" des médiateurs covid qui assureront une formation aux référents covid, demandés à chaque festival.
- L'employeur ne peut imposer à un salarié de se faire vacciner, mais il est dans l'obligation de mettre à disposition des salariés des moyens de protection (masque, gel hydroalcoolique) et d'émettre des recommandations quant à la vaccination et les tests PCR.
- Dans le département de Vaucluse, un arrêté préfectoral sera pris. Il dictera les conditions dans lesquels les spectacles doivent se tenir ; conditions liées à la jauge mais également relatifs à la ventilation, au nettoyage et à la désinfection des locaux.
- On envisage de prévoir des protocoles que signerait l'ensemble des régisseurs et administrateurs de théâtre et responsables de compagnie pour que les règles soient bien partagées.
- On travaille à proposer aux compagnies un dépistage par semaine, il faudra penser à des lieux d'isolement pour gérer les clusters.
- Il faut trouver une solution avec le festival off, le festival in et la ville d'Avignon au sujet de la parade, pour éviter de commencer par un grand cluster géant.
- Un travail pour recenser, au sein des festivals, des artistes ou compagnies ayant des demandes particulières pour que l'on puisse faciliter l'introduction sur le territoire national ».

EN DEBAT – Vaccination et test PCR pour les compagnies artistiques

M. EYRAUD-CHAUME – « Dans le droit du travail en France, il est illégal d'imposer à un salarié d'être vacciné ou de se faire tester. La vaccination et les tests PCR ne peuvent être inscrits aux contrats de cession de droit de représentation. »

Mme LOUDES – « Les directeurs de lieux sont responsables et ont le devoir de mettre en sécurité et maintenir la protection du personnel permanent et intermittent. Dans le cadre d'une programmation, le lieu/festival achète une prestation (achat de service) à une compagnie, il est donc tout à fait en droit de demander des tests PCR négatif ».

M. EYRAUD-CHAUME – « Un contrat de session de droit de représentation ce n'est pas un achat de service (...) Le théâtre n'est pas l'employeur des artistes, c'est la compagnie qui l'est, or les compagnies ne peuvent pas gérer les vaccinations. »

« Il y a désaccord, des juristes travaillent là-dessus. »

AUTRES QUESTIONS / REPONSES

M. GRINDA – « L'utilisation du pass sanitaire... tant pour les spectateurs que pour les employés ? »

M. GRINDA – « Comment scanner le pass sanitaire ? »

M. POULAIN – « Qu'en est-il des ERP V, lorsque nous organisons des évènements dans des lieux de culte quel protocole devons-nous appliquer ? »

Mme LOUDES – « Ce code PQR vacciné ou test PCR est accessible sur le site AMELI de toutes les personnes > [Lancement des attestations de vaccination certifiées | L'Assurance Maladie \(ameli.fr\)](#)

M. KRASNIEVSKI – « Y-a-t-il des compensations envisagées pour couvrir les coûts de prise en charge des jours d'isolement. »